

---

**MUNICIPALITE**

**COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL**

**Evénements survenus au Collège du Léman**

---

Renens, le 30 août 2006/JCBac

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le mardi 22 août, un enseignant a découvert une pierre sur le sol de la classe no 218, située au 2<sup>ème</sup> étage du collège.

Cette pierre a traversé le faux-plafond. Cet élément de construction est composé de plaques en fibres de bois et de laine de verre compressée. Suite à des infiltrations d'eau survenues en toiture, ces plaques sont devenues spongieuses perdant toute résistance.

Il a ensuite été établi que des éléments lourds tels que briques, pavés et pierres avaient été posés sur les plaques constituant les faux-plafonds comme moyen de lestage. Ce procédé est tout à fait inhabituel et contraire aux règles de l'art.

Dès le lendemain, un contrôle des faux-plafonds du 2<sup>ème</sup> étage, susceptibles d'être exposés à d'éventuelles infiltrations d'eau depuis la toiture, a été exécuté par l'entreprise Rabo Sàrl, spécialisée dans le domaine. De plus, des travaux de réparation de l'étanchéité de la toiture ont été réalisés par l'entreprise Setimac SA à Renens.

Le jeudi 24 août, les membres de la Municipalité concernés, le directeur de l'établissement secondaire et les représentants de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ont procédé à une évaluation de la situation et ont pris la décision de mandater un expert indépendant, en la personne de M. Philippe Regamey du bureau d'ingénieurs Boss et associés ; ce dernier a été chargé de superviser l'inspection des faux-plafonds sur l'ensemble du bâtiment et la suppression de tous les éléments lourds qu'ils contenaient. Ce travail a été effectué entre le jeudi en fin de journée et le dimanche soir. L'expert a alors remis son rapport final aux représentants de la Municipalité et de la DGEO, confirmant que le danger était écarté et que le bâtiment pouvait être ouvert pour la rentrée scolaire du lendemain.

Parallèlement au travail sur le terrain, la Municipalité et la DGEO ont géré conjointement la diffusion de l'information, sous forme de deux communiqués de presse, l'un le vendredi 25 août, annonçant l'incident et l'autre le lundi 28 août confirmant que tout était rentré dans l'ordre. De plus, les parents, ainsi que le Conseil communal ont reçu l'information par courrier personnalisé le samedi matin. Le personnel communal a été mis au courant par courrier électronique.

Suite à cet événement, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- une procédure de contrôles réguliers du collège du Léman a été mise sur pied, en collaboration avec les concierges et le CTC, ainsi qu'avec les enseignants qui signaleront également toute nouvelle trace d'humidité. Les travaux d'urgence concernant les faux-plafonds comme l'étanchéité de la toiture seront effectués immédiatement.
- la rénovation générale et complète du collège du Léman, initialement planifiée pour 2009, sera avancée en 2007; en ce qui concerne l'étanchéité du toit qui est prioritaire, la suite sera planifiée en fonction de l'agenda scolaire.
- un bilan de l'état des lieux et des travaux nécessaires pour l'ensemble du parc scolaire communal sera effectué.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin

(L.S.) Jean-Daniel Leyvraz